



LM/ 156917

SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

ARRETE N° A2025-10-SEDIF

Portant délégation de fonction et de signature en faveur de Zartoshte BAKHTIARI,
Vice-président, en l'absence des vice-présidents empêchés
pour la période du mercredi 16 avril 2025 au dimanche 20 avril 2025

Le Président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment, en sa partie législative, les articles L. 5211-9 et L. 5211-9-1,

Vu la délibération n° C2024-21 du Comité du 20 juin 2024 modifiée donnant au Bureau délégation pour le règlement de certaines affaires,

Considérant qu'aux termes de l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

ARRETE

Article 1 en l'absence des vice-présidents empêchés désignés ci-après, leur délégation de fonction et de signature est dévolue à Zartoshte BAKHTIARI pour la période du mercredi 16 avril 2025 au dimanche 20 avril 2025 :

N° arrêtés	Nom du vice-président	Délégation
N°s 2024-42 et 2024-44 du 16 octobre 2024	M. STREHAIANO	Opérations d'investissement réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du SEDIF, conventions de recherche et développement et études et partenariats ; Ressources Humaines, CNAS
N° 2020-40 du 5 octobre 2020	M. BAGUET	Politique tarifaire et dispositif Eau Solidaire
N° 2020-42 du 5 octobre 2020	M. CARVOUNAS	Politique à destination des usagers du service public de l'eau
N° 2022-74 du 16/12/2022	M. DELL'AGNOLA	Relations internationales et solidarité Politique environnementale du SEDIF
N° 2020-36 du 5 octobre 2020	M. DE LASTEYRIE	Finances, Politique de cessions/acquisitions/servitudes de passage à titre gratuit et onéreux
N° 2020-39 du 5 octobre 2020	M. EON	Communication

N° arrêtés	Nom du/de la vice-président(e)	Délégation
N°2021-34 du 5 juillet 2021	Mme FRANCLLET	Politique de formation des élus et de certification
N°2021-36 du 5 juillet 2021	M. HANOTIN	Relations avec les services d'assainissement
N°2021-33 du 5 juillet 2021	Mme LAGARDE	Politique de sécurité des installations et en matière d'exercices de crise
N° 2020-45 du 5 octobre 2020	M. PANETTA	Innovation technique, de la télérelève et des Smart Grids
N°2021-35 du 5 juillet 2021	Mme PELLETIER-LE BARBIER	Relations avec les organismes de bassin
N° 2024-43 du 16 octobre 2024	M. SIFFREDI	Gestion interne du Syndicat

Article 2 Le présent arrêté sera publié sur le site internet du SEDIF et transmis à Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

Article 3 Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Trésorier Principal de "Paris Etablissement Publics Locaux", receveur du SEDIF,
- l'intéressé.

Certifié exécutoire le présent arrêté
publié sur le site internet du SEDIF et
transmis à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris le : **08 AVR. 2025**

Pour le Président et par délégation,
L'attachée hors classe

S. CHICOISNE



Le Président



André SANTINI
Ancien Ministre
Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.